

MAIRIE

16, Place de la mairie
69380 ALIX

ARRETE DU MAIRE n° 2017-02

OBJET : Reprise de sépultures en terrain commun

Le maire de la commune d'Alix,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment le chapitre III « Cimetières et opérations funéraires », de son Livre II ;

Vu la délibération n°2016-39 du conseil municipal en date du 28 novembre 2016 déposée le 06 décembre 2016 en sous-préfecture de Villefranche sur Saône décidant de la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration ;

Considérant que le délai d'inhumation de cinq ans des corps en terrain commun situé au cimetière d'Alix, partie A, carré nord (sans concession), est expiré,

ARRETE

Article 1 - Les sépultures en terrain non concédé situées au cimetière d'Alix, partie A, carré nord, référencées de A-215 à A-218, de A-220 à A-230 et de A-232 à A-241 (cf liste jointe), des personnes inhumées antérieurement au 01 janvier 2001, seront reprises par la commune à partir du 18 avril 2017.

Article 2 - Les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements. A défaut, ils seront enlevés par les soins de la commune et mis en dépôt à l'emplacement B-104 du cimetière. A partir du 01 juillet 2018, les objets funéraires pourront éventuellement être utilisés par la commune pour l'entretien ou l'amélioration du cimetière.

Article 3 - Les familles qui désireraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront prendre contact avec la mairie.

Article 4 - A défaut par les familles intéressées d'avoir fait procéder à l'exhumation des restes mortels que ces sépultures renferment, la commune fera procéder à leur exhumation. Ils seront recueillis et réinhumés dans des reliquaires nominatifs avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière référencé B-094 et B-095.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché tant au tableau d'information de la mairie qu'aux portes du cimetière, ainsi que sur le site internet de la commune.

Article 6 - Le secrétaire de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ALIX, le 11 avril 2017

Pascal LEBRUN, Maire d'ALIX.



Cimetière ALIX – Partie A - Carré Nord : Relevage de tombes dans le terrain commun

N° emplacement	NOM, PRENOM	NAISSANCE	DECES
215	Mme LARGE Marie née LAURENT	21/04/1872	17/03/1942
216	Mr GUILLE Jean	28/11/1873	15/02/1956
217	Mr PERRET Aimé	28/01/1894	09/06/1941
218	Mr CHIRAT Jean Benoît	12/01/1879	30/04/1941
220	Mr FIGUIER Henri	30/05/1919	09/06/1994
221	Mme ROUX-JOLY- JEAN Irma	06/02/1897	17/04/1995
221 bis	Mme GUILLEMIN Jeanne	1890	1994
222	Mr ROBERT Laurent Anatole	24/06/1890	06/03/1965
223	Mr HAAB Ali	??	1999
224	Mme JACQUOT Marie Cécile née MOREL	06/03/1911	16/11/1995
225	Mr SAPIN Joannes rien juste au plan	11/08/1906	11/02/1986
226	Mme CHIRAT Perrine née GREGOIRE	24/09/1905	20/09/1971
227	Mme PASQUION Yvonne	02/03/1905	29/10/1994
228	Mr CARRE Raymond Joanny	16/05/1923	31/07/1999

Cimetière ALIX – Partie A - Carré Nord : Relevage de tombes dans le terrain commun

229	Mr DESBOS Joseph Charles	14/03/1913	12/04/1992
230	Mme PAGET Madeleine	27/09/1902	05/06/1999
232	Mme MESANGE Simone Madeleine née DUHAMEL	08/07/1912	12/05/1999
233	Mr MAROSELLI Tony Julien Marcel	20/04/1934	29/05/1994
233 bis	Mr SAMPOL Roger Jean	15/09/1917	05/10/1995
234	Mme CHAUVY Louise Marcelle née PERROTON	16/04/1911	01/11/1995
235	Mme MICHEL Juliette Angèle née MONTERNIER	03/10/1899	13/11/1995
236	Mr GUIFFRAY Joseph	12/03/1932	13/04/1996
237	Mme LAROUE Marie née PELEGRI	04/09/1901	01/09/1996
238	Mme MAURIS Marguerite née LONGIN	09/07/1907	16/12/1996
238 bis	Mme FAUGERON Marie Louise	1909	1998
239	Mr KHARCHI Tahar	03/03/1928	06/11/1997
240	Mr OTHERON Y CAMPS Ovidio	15/08/1910	14/10/1997
241	MME LLOBERO MARGUERITE née PERO	16/09/1901	09/08/1997